

se trouve tous les matins dans la Chapelle Gregorienne à saint Pierre, où l'on élève au milieu de l'Eglise une Représentation magnifique, ou Chapelle ardente, enrichie & ornée de figures avec les éloges & les Armes du défunt. La Chambre Apostolique fournit à cette dépense, qui est réglée par le Cardinal Camerlingue. Sur la fin des Funeraillles, les Ambassadeurs des Couronnes exhortent de la part de leurs Maîtres tous les Cardinaux assemblés à Saint Pierre, à élire un Pape qui soit digne du Souverain Pontificat, & de remplir la grandeur de sa dignité. La cérémonie des Obseques étant finie, à laquelle tous les Corps Ecclésiastiques, Réguliers & Séculiers ont assisté tour à tour, & fait les Prières accoutumées, le Sacré Collège s'assemble le dixième jour dans la même Chapelle, un Prélat fait une Oraison Latine, *de eligendo Pontifice*, & après la Messe du saint Esprit chantée par la Musique, les Cardinaux se rendent deux à deux au Conclave, selon leur rang.

II. Le Gouvernement du Siege vacant.

Pendant le Siège vacant, les trois Chefs d'Ordres du Collège, c'est à dire, le Doyen ou premier Cardinal Evêque, le premier Cardinal Prêtre, & le premier Cardinal Diacre ont en main toute la conduite de l'Etat. Ils donnent aux Officiers tous les ordres nécessaires, & ils reglent toutes choses pour la Justice, pour les Finances, & pour les Armes. Ils répondent à tous les Mémoires, ils font doubler les Gardes; les Cardinaux, les Prin-

Gouvernement pendant le Siège vacant.